

Tu n'as pas eu ton bac cette année ? N'abandonne pas, réinscris-toi !

Mercredi 5 juillet 2017

Communiqué de presse

Maintien en formation des élèves ayant échoué aux examens des voies générale, technologique et professionnelle

La **lutte contre le décrochage scolaire** est une priorité nationale pour laquelle des objectifs ambitieux ont été fixés. Il s'agit de prévenir davantage le décrochage scolaire et d'encourager les jeunes qui ont échoué à l'examen à redoubler afin d'obtenir leur diplôme, et ceux qui sont sortis prématurément du système scolaire à réintégrer une formation qualifiante.

Parmi les mesures du plan de lutte contre le décrochage scolaire, deux dispositifs complémentaires sont prioritairement mobilisés afin de sécuriser le parcours des élèves vers l'obtention du baccalauréat : la possibilité pour les candidats qui ont échoué à l'examen du baccalauréat de demander à bénéficier pendant les cinq sessions suivantes de la **conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10**, et le droit au **redoublement dans leur établissement d'origine**.

Les élèves ajournés au baccalauréat sont en effet très près du but et doivent être invités à **persévérer**. Par ailleurs, les marges de progrès sont importantes, en particulier dans les lycées professionnels, où les ajournés au bac professionnel sont moins enclins à redoubler que les ajournés au bac général et technologique.

A la rentrée 2016, on estimait au niveau national à 98 000 le nombre de jeunes décrocheurs, ce qui constitue un progrès significatif, car ce chiffre était de 140 000 il y a trois ans.

Pour cette année, l'ambition est de poursuivre encore l'effort pour réduire les sorties à **80 000 élèves sans qualification**. L'académie de Rouen a suivi l'évolution nationale, avec une **baisse de 33% du nombre de décrocheurs** sur les quatre dernières années.

Le ministère de l'éducation nationale a demandé à toutes les académies de se mobiliser pour permettre à plus d'élèves de terminale ayant échoué au baccalauréat de redoubler.

L'académie de Rouen se fixe ainsi comme objectif d'accueillir, à la rentrée 2017 :

- 1 056 redoublants en classe de terminale générale et technologique, soit **20% de plus** qu'à la rentrée 2016 ;
- 633 redoublants en classe de terminale professionnelle, soit **un peu plus du double d'élèves** qui ont été accueillis à la rentrée 2016.

Tu n'as pas eu ton bac cette année ? N'abandonne pas, réinscris-toi !

Mercredi 5 juillet 2017

Communiqué de presse

Afin de permettre la réussite du plus grand nombre de redoublants, la conservation du bénéfice des notes est étendue aux cas de changement de série dans les voies générale et technologique et aux changements de spécialité dans la voie professionnelle. Ces dispositions réglementaires nouvelles prennent effet pour l'année scolaire 2017-2018.

Pour remplir ces objectifs, il a été demandé à toutes les équipes pédagogiques, les inspecteurs, les personnels d'orientation et de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, en lien avec les services académiques, de se mobiliser.

Une large communication à l'attention des candidats aux baccalauréats est mise en place : diffusion d'un flyer incitant les élèves ayant échoué au bac à redoubler, information relayée sur le site web de l'académie www.ac-rouen.fr et envoi d'un mailing aux candidats.

Un suivi attentif sera réalisé et les candidats qui ne se seront pas manifestés se verront pris en charge en septembre par les réseaux Formation QUALification Emploi (FOQUALE), pour un accompagnement et une recherche de solutions adaptées.